

*Périodiques non canadiens*

Il est certes presque impossible aux employés canadiens de la filiale, qui sont directement en cause, de croire que leur propre gouvernement ait présenté une mesure qui leur fera perdre leur travail. Je ne veux pas dire qu'il faille adapter les lois du Canada ou en adopter spécialement pour tenir compte du bien-être de chaque travailleur canadien. Cependant, il est incontestable lorsque le gouvernement et le Parlement du Canada prennent une mesure qui nuit à certains Canadiens, qu'ils doivent le faire uniquement s'ils ont des motifs extrêmement importants et valables.

La filiale canadienne du poste de Bellingham dont j'ai parlé, vend à des Canadiens tout son temps de radiodiffusion, ce qui représente environ 80 p. 100 de ses heures d'écoute. La majeure partie de l'argent réalisé grâce à ces ventes reste au Canada et le poste paie des impôts sur ce revenu au gouvernement canadien. KVOS est la seule station frontalière de radiodiffusion à agir ainsi. On ne saurait le comparer aux stations frontalières de Buffalo, que je connais davantage. En outre, la société de réalisation KVOS, Canawest Films de Vancouver et Canawest Master Films de Calgary, constituent à elles trois la plus grosse entreprise de production de films à l'ouest de Toronto. Elles sont toutes des filiales de KVOS B.C. Limited laquelle est elle-même une filiale de KVOS Television Incorporated, de Bellingham, et tous ses employés sont Canadiens. Ces firmes exploitent l'un des plus grands studios d'animation au Canada et réalisent des émissions commerciales animées ayant remporté des prix, destinées non seulement au marché de l'Ouest du Canada mais aussi de l'Est du Canada et de l'Ouest des États-Unis. Le produit qu'ils exportent aux États-Unis et à l'étranger rapporte annuellement au Canada un demi milliard de dollars de plus en chiffres d'affaires.

La chose à préciser c'est qu'un grand nombre d'entre nous parlementaires nous imaginons que les dispositions du bill interdisent l'exode de fonds canadiens vers les États-Unis—et je pense que nous sommes tous d'accord avec ce principe—alors qu'en l'occurrence, c'est le contraire qui se produit. Du point de vue financier, il semble que ce soit le Canada qui soit en fin de compte avantagé par les activités de KVOS B.C. Limited.

Il y a une loi au Canada intitulée la loi sur l'examen des investissements étrangers qui permet à des acheteurs étrangers de s'approprier des industries canadiennes si on réussit à établir qu'une telle reprise apporte «des avantages appréciables au Canada». Peut-être que cette loi nous fournit un moyen de régler cette situation unique en son genre. Assurément, tous les députés admettront que nous ne voulons pas réduire les avantages qu'en retirent le Canada et les Canadiens. C'est pourquoi, il serait peut-être souhaitable d'ajouter une disposition qui autoriserait des stations frontalières comme KVOS, à poursuivre leurs activités au Canada à condition qu'ils s'agissent d'avantages appréciables pour le Canada. Une telle disposition ne les autoriserait pas à poursuivre leur exploitation mais elles en auraient la possibilité si l'on déciderait que cette activité est conforme à l'intérêt national.

Étant donné que je ne suis que depuis peu au courant des facteurs auxquels je fais allusion ici, il est peut-être imprudent de s'attendre à ce qu'un amendement portant sur cette question complexe puisse être débattu comme il le faudrait, à l'étape actuelle de nos délibérations. Nous avons

[M. Cafik.]

peut-être là un exemple classique où il y aurait lieu de faire examiner à nouveau par l'autre endroit les questions que j'ai soulevées.

De temps à autre, de nombreux Canadiens contestent la validité du rôle de l'autre endroit, mais ceux d'entre nous qui en connaissons le rôle exact n'ont pas les mêmes hésitations et, connaissant personnellement la sagesse dont font preuve les sénateurs, j'ai confiance que ceux-ci sauront étudier sincèrement la vaste question concernant la radiodiffusion; non pas tant pour changer le principe intrinsèque du bill concernant la radiodiffusion, principe auquel j'adhère fortement, mais pour s'assurer que rien dans le bill, n'est contraire à l'intérêt du public. Nous pourrions peut-être également nous baser sur le genre de dispositions que renferme la loi sur l'examen de l'investissement étranger, et qui stipulent que les filiales canadiennes des stations étrangères peuvent exercer leur activité au Canada, si c'est dans l'intérêt du public.

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots pour appuyer l'amendement dont la Chambre est actuellement saisie, et ce faisant, j'aimerais féliciter le député de l'Ontario (M. Cafik) pour la remarquable contribution qu'il a apportée à notre débat. Je ne le fais certes pas par esprit sectaire. Avec lucidité et éloquence, il a mis le doigt sur l'aspect essentiel de la question qui préoccupe bien des députés.

● (1540)

Personne ne conteste que certaines sociétés canadiennes de radiodiffusion, surtout celles qui sont établies à proximité de la frontière américaine, se trouvent dans une fâcheuse situation. Tout le monde estime qu'il faut protéger les radiodiffuseurs canadiens de toute concurrence déloyale qu'exercent des stations américaines proches de la frontière qui émettent des programmes de télévision et des émissions de radio AM et FM. Tout le monde accepte aussi que le gouvernement traite le *Reader's Digest* comme un cas particulier, comme il l'a fait au cours de ce débat. Des députés de toutes les tendances ont invoqué des arguments en faveur de ce traitement spécial et il faut bien reconnaître que le gouvernement s'est laissé convaincre. De toute évidence, la valeur des arguments émanant de tous les côtés de la Chambre ont permis d'en arriver à ce résultat.

Je comprends les inquiétudes de l'industrie de la radiodiffusion au Canada, inquiétudes qu'elle exprime depuis de nombreuses années. Nous savons tous que des stations établies à la frontière américaine touchent des millions de dollars pour de la publicité qui s'adresse essentiellement à un public canadien. C'est ce qui se passe à Ottawa. Nous recevons des programmes venant de stations de télévision du Nord de l'État de New York. Au fait, l'une d'elles est, à toutes fins utiles, une station d'Ottawa. Il en va de même à Montréal, que desservent aussi des stations du Nord de l'État de New York. Des stations de radiodiffusion de cet état transmettent leurs émissions vers cet important marché. C'est ce qui se passe surtout dans le Sud de l'Ontario, dans la région vassalisée autour de Toronto et Hamilton, connue aussi parfois sous le nom de Golden Horseshoe. Des millions de dollars canadiens affectés à des fins publicitaires sont versés à des stations de Buffalo plutôt qu'à des stations canadiennes. Il faudrait verser cet argent à des Canadiens qui devraient offrir de bons services de télévision à des Canadiens.